

# Barème commission Vente 2024

---

Tarifs applicables au 1 mars 2024

## TRANSACTION VENTE

---

Villes/Departement : Sarcelles - Garges lès Gonesse - Villiers le bel - Groslay -Saint Brice sous forêt - Val d'Oise  
- Stains - Pierrefitte sur Seine

0 € à 99 000€ = 8 000€

100 000€ à 210 000€ = 10 000€

211 000€ à 350 000€ = 15 000€

351 000€ à 499 000€ = 20 000€

à partir de 500 000€ = 5% du prix d'acquisition

**Autres :**

0 € à 99 000€ = 10%

100 000€ à 198 000€ = 9%

199 000€ à 299 000€ = 8%

300 000€ - 499 000€ = 7%

à partir de 500 000€ = 5% du prix d'acquisition

**Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).**

Société

SABIMO , SAS au capital de 20000 € - Siège social : 23 avenue du 8 mai 1945 - 95200 SARCELLES - RCS Pointoise n° 385185517 - Carte professionnelle Transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 9501 2016 000 008 467 délivrée par la CCI Paris Ile-de-France